

**Commune de  
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général  
du 24 mai 2016**

\*\*\*\*\*

## **Comptes 2015**

# RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

## relatif aux comptes et à la gestion 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions :

- ◆ de l'article 59 de la loi sur les communes du 21 décembre 1964;
- ◆ de l'article 4.9 du règlement de la commune de la Côte-aux-Fées du 24 juin 2003,

nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2015.

Le budget 2015 prévoyait un excédent de charges de fr. 86'145.00.- alors que les comptes bouclent avec un **bénéfice de fr. 1'658.13**, compte tenu de fr. 111'755.00 d'amortissements légaux.

Les principales différences par rapport au budget sont dues à une diminution de charges dans différents dicastères, notamment

0. Administration	- 14'000.00
1. Sécurité publique	- 12'600.00
2. Enseignement et formation	- 48'900.00
3. Culture, loisirs, sports	équilibré
4. Santé	- 29'700.00
5. Prévoyance sociale	- 14'800.00
6. Trafic	équilibré
7. Protection et Aménagement env.	- 3'600.00
8. Economie publique	équilibré

Le Chapitre finance et impôts a perçu 32'000.00 de moins que prévu au budget.

Il est à relever également que selon la nouvelle loi sur les finances, les comptes doivent être contrôlés par l'organe de révision avant l'acceptation pour l'autorité législative. Vous trouverez un rapport complet et détaillé de la Fiduciaire C. Lebet à la fin de l'exemplaire des comptes 2015.

**0 Législatif – Exécutif – Administration** se situe au-dessous des prévisions budgétaires d'environ fr. 14'000.-- par le fait que le travail prévu pour le recensement du cimetière n'a pas fait l'objet d'un poste supplémentaire. De plus, le matériel informatique prévu pourra être changé ultérieurement.

**1 Sécurité publique** boucle en-deçà du budget de fr. 12'600.--. La police du feu est globalement en-deçà de fr. 4'300.-- par rapport au budget et ceci est dû principalement à la diminution de la part communale au Centre de secours et au service du feu de Val-de-Travers. L'entretien des hydrants a été moins conséquent que prévu au budget.

**2 Enseignement et formation** boucle avec un écart d'environ fr. 48'900.-- par rapport au budget, qui provient d'une diminution importante de l'écolage versé au JJR-VDT. De plus, l'entreprise Piaget a loué les locaux du collège durant les travaux liés à leur cafétéria. Il en résulte un supplément de location à hauteur de Fr. 8'000.00.

**3 Culture – Loisirs – Sports** Ce chapitre est quasi équilibré et n'appelle pas de commentaires particuliers.

**4 Santé** se situe en-dessous des prévisions de fr. 29'600.00. Le service Ambulance du VDT a coûté moins que prévu au vu de la nouvelle organisation cantonale. L'aide communale aux soins dentaires des enfants en âge de scolarité n'a que peu été sollicitée.

**5 Prévoyance sociale** on relève que toutes les charges cantonales ont été moins élevées que prévues. La part communale pour les structures de la petite enfance est moins conséquente que prévue.

**6 Trafic** Ce chapitre est quasi équilibré et n'appelle pas de commentaires particuliers.

## **7 Protection et aménagement de l'environnement**

Les **chapitres autofinancés** suscitent les commentaires suivants :

### ***Approvisionnement en eau :***

Boucle avec un déficit de Fr. 27'608.95, montant qui a été, en partie, prélevé à la réserve. Les principaux dépassements de budget sont dus à la réparation de fuites sur notre réseau.

Nous relèverons également qu'au vu du changement de système informatique, le relevé des compteurs a dû être effectué plus rapidement. Il s'en est suivi une différence de consommation. Dès le relevé 2016, tout sera à nouveau équilibré.

Pour donner suite à la demande de l'Etat de revoir notre prix de l'eau. Le Conseil communal a pris un arrêté qui fixe la taxe du compteur à Fr. 250.00 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### ***701 Eau Réseau d'eau Mont-des-Verrières :***

A la suite de la fusion des 9 communes, la Côte-aux-Fées a repris l'exploitation du réseau d'eau du Mont-des-Verrières (Semver) au 1.01.2009. Une convention a été signée avec la commune de Val-de-Travers et avec la *commune des Verrières*.

Le fonds de renouvellement (compte au bilan n° 28.280.69) permet d'amortir les pertes ou est alimenté par les bonus de ce chapitre. Ainsi, une attribution de fr. 24'385.80 a été effectuée au 31.12.2015. D'importants travaux vont devoir être effectués prochainement à la station de pompage Semver située à St-Sulpice.

### ***Épuration :***

Ce chapitre est déficitaire de fr. 20'998.40 en 2015 principalement dû au problème du relevé des compteurs avec deux mois d'écart.

**Déchets des ménages** : Ce chapitre est bénéficiaire de fr. 5'814.00 en 2015 et permet ainsi d'amortir le montant inscrit au bilan.

**Déchets des entreprises** : Ce chapitre est bénéficiaire de fr. 2'418.75 et permet ainsi d'amortir le montant inscrit au bilan.

**8 Economie publique** est quasi équilibré et ne nécessite pas de commentaires particuliers.

**9 Finances et impôts** montre des revenus inférieurs de fr. 32'000.00-- par rapport au budget. Le chapitre « 90 Impôts » présente une forte diminution des impôts sur les personnes morales. Le budget avait été estimé alors que les comptes 2014 n'étaient pas encore connus. Le Fonds IPM compense en partie cette perte. Au vu du principe d'échéance, les années 2014 et 2015 doivent être comptabilisées pour l'impôt sur les frontaliers. Seul, le montant 2014 est connu. Pour 2015, une estimation a dû être faite.

\*\*\*\*\*

### **Investissements**

Des investissements ont été effectués pour un montant de Fr. 76'101.55 dans le chapitre de l'administration, de Fr. 37'584.00 dans le cadastre, de Fr. 321'011.65 dans le chapitre des travaux publics, de Fr. 26'136.55 dans celui de l'approvisionnement en eau, de Fr. 8'640.00 pour l'étude du CAD et de Fr. 239'474.15 pour les immeubles administratifs.

\*\*\*\*\*

### **Bilan**

En vue de la mise en application du nouveau plan comptable MCH2 dont l'un des principes est celui de la vraie valeur, le chef du Département des Finances et de la santé, M. Laurent Kurth, a demandé qu'une correction du patrimoine financier soit effectuée de 2013 à 2016 jusqu'à sa mise en application (au plus tard au 1.1.2017), directement en déduction de la fortune nette (B.29.290.00). Ainsi un montant de fr. 375'000.00 a été comptabilisé en 2015 (voir tableau des amortissements).

Nous vous encourageons à prendre connaissance du rapport très complet de l'organe de révision, Fiduciaire C. Lebet, qui vous donnera tous les renseignements détaillés sur les comptes 2015. Ce rapport a été annexé à l'exemplaire de comptes qui vous est remis.

\*\*\*\*\*

**Conclusion**

Notre Commune est entièrement tributaire des impôts sur les personnes morales. La situation actuelle n'est pas très favorable et nous devons être vigilants à l'avenir.

Le Conseil communal estime qu'il a limité au maximum les dépenses structurelles et ses efforts de gestion sont restés importants tout au long de l'année.

Le résultat 2015 est encourageant puisque le déficit budgété a pu être totalement comblé grâce à une compression des charges. La fortune nette de la commune, de par la réduction de fr. 375'000.00 des actifs du patrimoine financier, passe à fr. 2'872'453.28.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter les comptes 2015 tels qu'ils vous sont présentés, qui bouclent avec un bénéfice de fr. 1'658.13.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

La Côte-aux-Fées, le 24 mai 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Laurent Piaget Cosette Pétremand

# ***Le Conseil général de La Côte-aux-Fées***

vu le rapport du Conseil communal, du 22 juin 2015;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

sur la proposition du Conseil communal;

## **A R R E T E**

**Article premier** Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2015 qui comprennent:

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	2'887'235.27
Revenus	Fr.	2'888'893.40
Excédent de revenus	Fr.	1'658.13

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	861'947.90
Recettes	Fr.	153'000.00
Investissements nets / augmentation	Fr.	708'947.90

pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier:

Dépenses	Fr.	0.00
Recettes	Fr.	0.00

c) le bilan au 31 décembre 2015.

**Art. 2** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2015 est approuvée.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup> Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 24 mai 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :